

DECISION N° 2014 - 195

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE :

Vu le Code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles R.411-2, R.514-2, R.618-3 et R.718-2 ;

Vu les nécessités du service :

DECIDE**Article 1**

L'Institut national de la propriété industrielle ayant été fermé, du fait de circonstances exceptionnelles, le 19 septembre 2014, les délais ayant expiré à cette date, sont prorogés jusqu'au 22 septembre 2014, conformément aux dispositions des articles R.514-2, R.618-3 et R.718-2 du code de la propriété intellectuelle

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle et sur le site Internet www.inpi.fr.

Fait à Courbevoie, le 22 septembre 2014

Le Directeur général de l'INPI



Yves LAPIERRE

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex
Téléphone : 0820 213 213
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

INPI Direct : 0820 210 211
www.inpi.fr - contact@inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951